



Direction générale de l'enseignement et de la recherche
Mission de l'appui au pilotage et des affaires transversales
Pôle des statistiques, des données numériques et du système d'information
78 rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955

Note de service
DGER/MAPAT/2021-75
29/01/2021

Date de mise en application : 01/02/2021

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/10/2021

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 4

Objet : Enquête sur l'insertion scolaire et professionnelle à court terme des sortants de l'enseignement technique agricole au cours de l'année scolaire 2019-2020

Destinataires d'exécution

DRAAF

DAAF

Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole

Etablissements d'enseignement agricole privé sous contrat

Fédérations nationales représentatives d'associations ou d'organisations responsables

d'établissements d'enseignement agricoles privés (CNEAP, UNREP, UNMFREO)

Résumé : Enquête sur l'insertion scolaire et professionnelle à court terme des sortants de l'enseignement technique agricole au cours de l'année scolaire 2019-2020

Textes de référence : Articles L811-1 et L813-1 du code rural et de la pêche maritime et L. 401-2-1 du code de l'éducation

Comme chaque année, la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) met en œuvre à partir du 1^{er} février 2021 une enquête sur l'insertion scolaire et professionnelle à court terme des sortants des établissements de l'enseignement technique agricole, publics et privés. Cette enquête annuelle est menée en collaboration avec AgroSup Dijon – Eduter.

Il s'agit de la dernière année où cette enquête sera conduite. A partir de l'an prochain, les données de l'insertion professionnelle seront collectées de façon automatique via l'outil Inserjeune développé par l'éducation nationale.

1. Objectifs de l'enquête

Cette enquête a pour objectif d'appréhender le devenir des jeunes sept mois après leur sortie de l'enseignement agricole et de connaître leurs modalités d'insertion scolaire et professionnelle. Elle est comparable à l'enquête qui est conduite également chaque année par le Ministère de l'Éducation nationale auprès de ses établissements scolaires, appelée enquête sur l'Insertion dans la Vie Active (IVA).

Cette enquête s'inscrit pleinement dans la mise en œuvre de la mission d'insertion scolaire, sociale et professionnelle de l'enseignement agricole, en particulier au niveau des établissements (Articles L811-1 et L813-1 du code rural et de la pêche maritime).

2. Exploitation et diffusion des résultats de l'enquête

Les résultats issus de cette enquête seront utilisés par la DGER pour répondre à l'obligation de diffusion au grand public des taux d'insertion professionnelle à l'issue des formations dispensées dans les lycées agricoles, conformément à l'article 81 de la loi n°2016-1088 dont l'arrêté du 3 mai 2017 détaille les modalités de diffusion et de calcul. Cette obligation incombant également aux établissements agricoles ¹, les résultats issus de cette enquête seront transmis aux établissements afin qu'ils puissent s'y conformer. Le principe général de publication de ces taux d'insertion est le suivant : « *Un élève ou apprenti ne peut s'inscrire dans un cycle ou une formation sans avoir préalablement pris connaissance des taux de réussite ou d'insertion professionnelle correspondants* » (L. 401-2-1 du code de l'éducation).

Les indicateurs nationaux seront également publiés dans l'application ParcoursSup, qui permet aux élèves et apprentis de classe de terminale de réaliser des vœux d'orientation dans l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, les résultats de cette enquête permettent d'actualiser chaque année l'indicateur LOLF ² national 1.2 « taux d'insertion professionnelle » des sortants de l'enseignement agricole et les indicateurs du SPNF (Schéma Prévisionnel National des Formations) relatifs à la mesure de l'insertion scolaire et professionnelle.

Les résultats seront également diffusés sous forme de publication (*StatEA - Actualité*, etc.) et pourront être utilisés le cas échéant dans le cadre d'études menées par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) ou auxquelles le MAA est associé.

¹ « Ces établissements et centres doivent également rendre public le taux d'insertion professionnelle des élèves, par diplôme, dans les douze mois suivant l'obtention des diplômes auxquels ils préparent », L. 401-2-1 du code de l'éducation.

² Loi organique relative aux lois de finances

3. Population cible et rôle des établissements de l'enseignement agricole et des Services (régionaux) de la formation et du développement

Le périmètre de l'enquête comprend tous les élèves des **classes terminales**³ qui sont sortis de **la voie initiale scolaire** de l'enseignement technique agricole au cours ou en fin de l'année scolaire 2019-2020, autrement dit, ceux qui ne se sont pas ré-inscrits dans un établissement scolaire d'enseignement agricole à la rentrée 2020.

Il est à la charge des établissements de prendre contact avec leurs anciens élèves, via le modèle de lettre avis présenté en annexe 1, et de les interroger grâce au questionnaire unique présenté en annexe 2. Pour ce faire, la DGER et AgroSup Dijon - Eduter mettent à disposition des établissements la liste des sortants à interroger, via l'outil d'enquête en ligne, Sphinx.

Les Services (régionaux) de la formation et du développement des Directions (régionales) de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF-DAAF/SRFD-SFD) sont chargés de vérifier et de contrôler la participation des établissements d'enseignement agricole au cours de la collecte.

Les instructions détaillées pour les établissements et des DRAAF-DAAF/SRFD-SFD sont présentées en annexe 4.

A la vue des objectifs essentiels de cette enquête, rappelés au point 1 de la présente note de service, **il est exigé la participation de tous les établissements agricoles à cette enquête.** Le taux de réponse et la qualité des réponses sont déterminants pour une exploitation statistique fiable. Pour atteindre un taux de réponse minimal de 80 %, l'implication des DRAAF-DAAF/SRFD-SFD est également primordiale.

4. Calendrier du déroulé de l'enquête 2021

Dates 2021	Réalisateurs	Opérations
Le lundi 01 février	DGER-AgroSup Dijon EDUTER - DGER	Ouverture du module d'enquête Sphinx Mailing à tous les établissements/centres constitutifs, fédérations de l'enseignement privé et SRFD pour communication de leurs logins et mots de passe
du lundi 01 février au vendredi 19 février	Établissements / Centres constitutifs	Préparation des lettres avis et des questionnaires en format papier avec les champs vides à compléter par les établissements, notamment l'identifiant (Id) personnel de chaque élève
	Établissements / Centres constitutifs	Envoi des lettres avis et questionnaires aux sortants
A partir de l'envoi des questionnaires et jusqu'au 19 mars	Établissements / Centres constitutifs	Réception et saisie des questionnaires papier sur le module d'enquête Sphinx Interrogation téléphonique pour les sortants de CAPa et saisie de leurs réponses
Du lundi 22	Établissements /	Relance des non répondants : par courrier

³ Sortants des classes terminales de CAP, Bac pro, Bac techno, BTSa. Sont exclus du champ de l'enquête les sortants des classes intermédiaires et les sortants de terminale Scientifique.

mars au vendredi 16 avril	Centres constitutifs	postal, par courrier électronique ou par téléphone
	Établissements / Centres constitutifs	Réception et saisie des questionnaires papier issus de la relance sur le module d'enquête Sphinx
Le vendredi 16 avril	DGER - AgroSup Dijon EDUTER - DGER	Clôture de l'enquête
D'avril à décembre	AgroSup Dijon EDUTER - DGER	Consolidation de la base nationale des réponses et traitement des résultats

Annexes :

- Annexe 1 : Modèle de lettre-avis à adresser aux sortants à interroger
- Annexe 2 : Questionnaire de l'enquête
- Annexe 3 : Modèle de courrier électronique à adresser lors des relances aux sortants à relancer
- Annexe 4 : Instructions détaillées aux établissements scolaires de l'enseignement technique agricole et aux DRAAF-DAAF/SRFD-SFD

Le Chef de service de l'enseignement Technique

Luc Maurer

Annexe 1 : Modèle de lettre-avis



A ajouter : **logo de l'établissement**

Objet : Enquête sur l'insertion scolaire et professionnelle à court terme des sortants de l'enseignement technique agricole.

A **Lieu**,
Le, **date**

Votre contact : **Nom, prénom du correspondant ou Nom du service qui envoie le questionnaire**

Tél. : **0**

Courriel : **.....@.....**

Madame, Monsieur,

Le ministère en charge de l'agriculture réalise chaque année, en collaboration avec AgroSup Dijon-Eduter, une enquête statistique sur le devenir des élèves et étudiants de l'enseignement agricole sept mois après leur sortie de formation. Lors de la précédente année scolaire 2019-2020, vous étiez inscrits dans une formation de l'enseignement agricole, c'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir répondre au questionnaire ci-joint.

Afin de permettre la prise en compte de la diversité des caractéristiques des sortants de l'enseignement agricole et d'assurer ainsi la qualité statistique des résultats, il est très important que vous répondiez à cette enquête. Le temps de réponse est inférieur à 5 minutes.

Conformément à la loi relative au secret statistique, vos réponses resteront confidentielles. Les informations que vous communiquerez sont uniquement destinées à un traitement statistique. Elles permettront notamment d'informer les jeunes et leurs familles qui souhaitent s'orienter dans une formation de l'enseignement agricole. Les publications relatives à l'insertion des diplômés de l'enseignement agricole sont consultables sur www.chlorofil.fr.

Pour répondre à cette enquête, trois possibilités vous sont offertes :

Soit en vous connectant à l'adresse www.surv.2021.educagri.fr
pour accéder au questionnaire, saisir votre identifiant
«Id»
Attention : ces codes d'accès sont strictement personnels.

Soit en flashant le code ci-dessous sur votre smartphone ou tablette
pour accéder au questionnaire saisir votre identifiant



Complétez le questionnaire ci-joint et renvoyez-le à notre établissement en utilisant l'enveloppe timbrée.

La date limite de réponse à cette enquête est le **19 mars 2021 au plus tard**.

Nous vous remercions par avance pour votre participation et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

La Directrice / Le Directeur

Annexe 2 : Questionnaire de l'enquête



ENQUÊTE SUR L'INSERTION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE À COURT TERME DES SORTANTS DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE AGRICOLE ENQUÊTE 2021

Nous vous invitons à répondre à ce questionnaire sur Internet :

- Soit en vous connectant à l'adresse www.suivi2021.educagri.fr
 - Soit en flashant le code ci-contre sur votre smartphone ou votre tablette
- pour accéder au questionnaire, saisir votre identifiant «Id»



Classe suivie en 2019/2020
«CLASSE»

Si vous êtes dans l'impossibilité de répondre par Internet, vous pouvez renvoyer ce questionnaire par courrier à votre ancien établissement

01 Au 1^{er} février, quelle est votre situation principale ? (cochez une seule case)

Élève, étudiant(e)	O1	cochez et allez en 02
Apprenti(e) (en contrat d'apprentissage dans un CFA)	O2	cochez et allez en 02
En service civique ou volontariat	O3	cochez et allez en 10
Stagiaire de la formation professionnelle continue (GRETA, AFPA, CFFPA, stage proposé par Pôle emploi...)	O4	cochez et allez en 02
En emploi (CDD, CDI, intérim, contrat de professionnalisation, CUI-CE, Parcours emploi compétences...)	O5	cochez et allez en 05
Sans emploi et à la recherche d'un emploi	O6	cochez et allez en 04
Sans emploi et vous n'en cherchez pas	O7	cochez et allez en 02

02 Quelles études poursuivez-vous ?
Exemples : École d'École-Soignant, CAP petite enfance, BTS comptabilité, Licence professionnelle option commerce...)

.....

cochez et allez en 10

03 Si vous êtes sans emploi et n'en cherchez pas, précisez les raisons : (plusieurs réponses possibles)

Vous êtes dans l'attente d'une autre formation, d'un contrat en alternance ; vous préparez un concours 1

Vous êtes dans l'attente d'un poste qui doit se libérer dans les deux mois à venir ;
Vous allez vous engager dans l'armée ;
Vous êtes en cours d'installation, de création ou de reprise d'entreprise 2

Vous êtes en séjour à l'étranger (au pair...) 3

Vous êtes dans l'attente d'obtenir votre permis de conduire 4

Vous avez des problèmes de santé 5

Vous êtes dans l'attente d'un évènement (mariage, naissance)
Pour des raisons familiales (vous vous occupez d'un parent malade...); 6

Autre, précisez 7

.....

cochez et allez en 10

04 Si vous êtes sans emploi et à la recherche d'un emploi, quelles démarches faites-vous ? (plusieurs réponses possibles)

Vous êtes inscrit(e) à Pôle Emploi, à l'APECITA 1

Vous avez sollicité une mission locale, une PAIO, un service d'aide à l'insertion (dispositif garantie jeunes) 2

Vous êtes inscrit(e) dans une agence d'intérim 3

Vous faites intervenir des relations personnelles 4

Vous utilisez Internet ou les réseaux sociaux 5

Vous envoyez des candidatures spontanées 6

Vous n'avez entrepris aucune démarche 7

Autre, précisez 8

.....

cochez et allez en 10

05 Vous êtes en emploi au 1^{er} février, quel est le statut de votre emploi ? (cochez une seule case)

CDI (contrat à durée indéterminée)	O1
Fonctionnaire ou agent public	O2
CDI de moins de 6 mois (contrat à durée déterminée)	O3
CDI de 6 mois ou plus (contrat à durée déterminée)	O4
Contrat d'intérim	O5
Contrat de professionnalisation	O6
Autre contrat aidé (CUI-CE, Parcours emploi compétences...)	O7
Installé(e) à votre compte	O8
Aide familial(e)	O9
Engagé(e) dans l'armée	O10

cochez et allez en 05

06 Quelle est la commune de votre lieu de travail ?

.....

Code postal

cochez et allez en 07

07 Vous travaillez : (cochez une seule case)

A temps plein	O1	cochez et allez en 09
A temps partiel	O2	cochez et allez en 08

08 Si vous travaillez à temps partiel, combien d'heures par semaine travaillez-vous ?

heures

cochez et allez en 09

09 Quel est l'intitulé de votre emploi ?
Exemples : exploitant agricole, ouvrier paysagiste, agent de service hospitalier

.....

cochez et allez en 10

10 Quelle est votre catégorie professionnelle ? (cochez une seule case)

Agriculteur exploitant (non salarié)	O1
Ouvrier (dont ouvrier agricole, ouvrier paysagiste)	O2
Artisan, commerçant et chef d'entreprise	O3
Employé	O4
Profession intermédiaire (technicien, dessinateur, IRP, agent de maîtrise)	O5
Cadre et profession intellectuelle supérieure	O6
Autre, précisez	O7

.....

cochez et allez en 11

11 Quel est le nom de votre entreprise ?

.....

cochez et allez en 12

Continuez le questionnaire page suivante ➔

12 **Quelle est l'activité de votre entreprise ?**
Exemples : Contrôle laitier, production de plats cuisinés, banque, service après-vente de machines agricoles

.....

➔ précisez et allez en **13**

13 **Dans quel secteur classez-vous votre entreprise ?**
(cochez une seule case)

Productions agricoles et services annexes (y compris CUMA et services de remplacement) ; chasse ; pêche	<input type="radio"/>	O1
Exploitations forestières et sylviculture (y compris ONF et CRPF)	<input type="radio"/>	O2
Aménagements paysagers : entreprises paysagistes et services des espaces verts des communes	<input type="radio"/>	O3
Gestion du patrimoine naturel (ex. réserves et parcs naturels, parcs zoologiques)	<input type="radio"/>	O4
Activités vétérinaires et soins aux animaux	<input type="radio"/>	O5
Commerce de produits agricoles et alimentaires (ex. coopératives agricoles, supermarchés, commerces de plantes et fleurs)	<input type="radio"/>	O6
Autre commerce ; immobilier ; réparation automobile	<input type="radio"/>	O7
Industries agroalimentaires	<input type="radio"/>	O8
Autres industries (ex. mécanique, métallurgie, bois, chimie...)	<input type="radio"/>	O9
Action sociale et santé humaine (ex. centres de loisirs, crèches, assistantes maternelles, ADMR, maisons de retraite, hôpitaux...)	<input type="radio"/>	O10
Administration publique (ex. collectivités territoriales, ministères) et enseignement	<input type="radio"/>	O11
Loisir, sport, centres équestres	<input type="radio"/>	O12
Hôtellerie et restauration	<input type="radio"/>	O13
Production et distribution d'eau, assainissement et gestion des déchets	<input type="radio"/>	O14
Services aux entreprises (ex. communication, informatique, nettoyage, comptabilité, conseil de gestion)	<input type="radio"/>	O15
Bâtiment ; construction ; travaux publics	<input type="radio"/>	O16
Transports	<input type="radio"/>	O17
Banques ; assurances	<input type="radio"/>	O18
Autre, précisez	<input type="radio"/>	O19

.....

➔ cochez et allez en **14**

14 **Quelles sont les démarches qui vous ont permis d'obtenir votre emploi ?** (plusieurs réponses possibles)

Vous vous êtes inscrit(e) à Pôle Emploi, à l'APECITA	<input type="checkbox"/>	O1
Vous avez sollicité une mission locale, une PAJC, un service d'aide à l'insertion (dispositif garantie jeunes)	<input type="checkbox"/>	O2
Vous vous êtes inscrit(e) dans une agence d'intérim	<input type="checkbox"/>	O3
Vous avez fait intervenir des relations personnelles	<input type="checkbox"/>	O4
Vous avez utilisé Internet ou les réseaux sociaux	<input type="checkbox"/>	O5
Vous avez envoyé des candidatures spontanées	<input type="checkbox"/>	O6
Autre précisez	<input type="checkbox"/>	O7

.....

➔ cochez et allez en **15**

15 **Avez-vous été embauché dans l'entreprise d'un de vos stages ?** (cochez une seule case)

Oui	<input type="radio"/>	O1
Non	<input type="radio"/>	O2

.....

➔ cochez et allez en **16**

16 **Avez-vous obtenu le diplôme préparé en 2020 ?** (cochez une seule case)

Oui	<input type="radio"/>	O1
Non	<input type="radio"/>	O2

.....

➔ cochez et allez en **17**

17 **Cochez les diplômes que vous détenez** (plusieurs réponses possibles)

DNB (diplôme national du brevet) ; CFG (certificat de formation générale)	<input type="checkbox"/>	O1
CAP agricole, CAP	<input type="checkbox"/>	O2
BEPA, BEP, brevet professionnel agricole (BPA)	<input type="checkbox"/>	O3
Baccalauréat professionnel, Brevet de technicien (BT), Brevet professionnel (BP)	<input type="checkbox"/>	O4
Baccalauréat technologique	<input type="checkbox"/>	O5
Baccalauréat général (S, ES, L)	<input type="checkbox"/>	O6
BTSA, BTS, DUT	<input type="checkbox"/>	O7
Autres diplômes de l'enseignement supérieur (licence, master, diplôme d'ingénieur...)	<input type="checkbox"/>	O8
Aucun	<input type="checkbox"/>	O9
Autre, précisez	<input type="checkbox"/>	O10

.....

➔ cochez et allez en **18**

18 **Êtes-vous titulaire d'un permis de conduire ?** (moto, moto, poids lourds, transports en commun) (cochez une seule case)

Oui	<input type="radio"/>	O1
Non	<input type="radio"/>	O2

.....

➔ cochez et allez en **19**

19 **Dans quelle commune vivez-vous au 1^{er} février ?**

.....

Code postal

➔ cochez et allez en **20**

20 Sexe (cochez une seule case)	21 Date de naissance
Homme <input type="radio"/> O1	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
Femme <input type="radio"/> O2	Jour Mois Année

.....

➔ cochez et allez en **21** ➔ cochez et allez en **22**

22 **Que pensez-vous de votre situation actuelle ?**
Que souhaitez-vous faire dans le futur ?
Quel est votre projet professionnel ?

.....

.....

.....

.....

Merci d'avoir répondu à ce questionnaire.
Vous pouvez retrouver des informations sur le site de l'enseignement agricole www.chlorofil.fr

Annexe 3 : Modèle du courrier électronique

«Mail_DBE»

Bonjour «NOM_BE» «PRENOM_BE»

Le ministère en charge de l'agriculture réalise chaque année, en collaboration avec AgroSup Dijon-Eduter, une enquête statistique sur le devenir des élèves et étudiants de l'enseignement agricole sept mois après leur sortie de formation, **soit au 1^{er} février 2021**. Lors de la précédente année scolaire 2019-2020, vous étiez inscrits dans une formation de l'enseignement agricole, c'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir répondre à un questionnaire.

Afin de permettre la prise en compte de la diversité des caractéristiques des sortants de l'enseignement agricole et d'assurer ainsi la qualité statistique des résultats, il est très important que vous répondiez à cette enquête. Le temps de réponse est inférieur à 5 minutes.

AVERTISSEMENT : le questionnaire porte sur votre situation au 1^{er} février 2021 et en aucun cas sur votre situation actuelle. Merci de respecter cette date.

Conformément à la loi relative au secret statistique, vos réponses resteront confidentielles. Les informations que vous communiquerez sont uniquement destinées à un traitement statistique. Elles permettront notamment d'informer les jeunes et leurs familles qui souhaitent s'orienter dans une formation de l'enseignement agricole. Les publications relatives à l'insertion des diplômés de l'enseignement agricole sont consultables sur www.chlorofil.fr.

Pour répondre à cette enquête, connectez-vous à l'adresse suivante :

www.suivi2021.educaagri.fr

Saisir votre identifiant

« Id »

Attention : ces codes d'accès sont strictement personnels.

La date limite de réponse à cette enquête est le **19 mars 2021**.

Nous vous remercions par avance pour votre participation et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

La Directrice / Le Directeur

ANNEXE 4 :

Instructions détaillées aux établissements scolaires de l'enseignement technique agricole, aux DRAAF-DAAF/SRFD-SFD et aux fédérations de l'enseignement technique agricole privées

1. INSTRUCTIONS AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE AGRICOLE

1.1 - Accès au module d'enquête et assistance

A partir du lundi 1er février 2021, il est mis à la disposition des établissements un module d'enquête en ligne développé via Sphinx, accessible à l'adresse suivante :

https://sphinx.educagri.fr/DGER/BaseSuivi7mois_2021/etablissement.htm

Chaque établissement ou centre constitutif reçoit le lundi 1er février 2021 son login et son mot de passe sur son adresse institutionnelle. L'adresse mail utilisée est l'adresse enregistrée dans la base Génome que les établissements peuvent modifier via Génome Web. Sur ce module d'enquête, chaque établissement trouvera la liste de la population cible à interroger : l'identifiant (Id)⁴, le nom, prénom, la classe 2019-2020 et dans certains cas, l'adresse postale, le numéro de téléphone et l'adresse électronique si celle-ci est connue.

Les établissements ou centres constitutifs qui ne sont pas ou plus en possession de leurs codes d'accès (login et mot de passe) peuvent en faire la demande au SRFD dont ils dépendent, car le SRFD disposera de l'ensemble des logins et mots de passe des établissements de sa région.

Le guide d'enquête disponible sur le module Sphinx décrit dans le détail l'ensemble des opérations de mise en œuvre de l'enquête. Il est conseillé aux établissements de s'y référer. AgroSup Dijon-Eduter accompagne les établissements tout au long de la réalisation de cette enquête afin qu'elle soit réalisée dans les meilleures conditions possibles.

Remarques sur la population à interroger :

1) Les établissements ou centres constitutifs pourront, si le cas se présente, constater que la liste des sortants mis à leur disposition sur le module d'enquête Sphinx ne comprend pas tous les sortants de leur établissement. La différence correspond aux élèves qui ont poursuivi leurs études dans un autre établissement mais toujours au sein de la voie scolaire de l'enseignement agricole. Ils sont exclus de cette enquête.

2) Les établissements ou centres constitutifs pourront, si le cas se présente, constater que la liste des sortants mis à leur disposition sur le module d'enquête Sphinx comprend des apprenants encore dans leur établissement, mais inscrits dans une autre voie que la voie scolaire (exemple : apprentissage, y compris en CFA agricole). Ces apprenants doivent être interrogés.

3) Depuis l'enquête 2016, les sortants des classes de quatrième, de troisième et de DIMA de l'enseignement agricole sont exclus du champ de l'enquête.

4) Depuis l'enquête 2019, les sortants des classes intermédiaires de l'enseignement agricole ainsi que les sortants de baccalauréat scientifique sont exclus du champ de l'enquête. Seuls sont concernés par l'enquête, les sortants des classes terminales de CAP, Bac pro, Bac Techno, BTS.

⁴ Cet identifiant est à indiquer sur chaque questionnaire papier, et sera nécessaire pour le saisir sur Internet

1.2 - Envoi des questionnaires et des lettres avis et phase de relance

Un questionnaire accompagné de la lettre avis doit être adressé à chaque individu interrogé. Le modèle du questionnaire et celui de la lettre avis utiliser sont ceux des annexes 1 et 2 de la présente note de service et disponibles sur le module d'enquête Sphinx. Les champs vides doivent être complétés par les établissements. A cette fin, les documents, au format modifiable par traitement de texte, sont disponibles sur le module d'enquête Sphinx.

L'attention est portée sur l'identifiant (ID) : un identifiant unique (en 8 caractères) est associé à chaque sortant à interroger. Il permet au jeune de répondre au questionnaire sur internet et permet à l'établissement de saisir les questionnaires reçus par voie postale. Cet identifiant doit donc impérativement figurer à la fois sur la lettre avis et sur le questionnaire (cf. guide de l'enquête_2021_Etablissements).

Les enquêtés seront invités à répondre via internet, par voie postale ou par téléphone. Il est recommandé d'interroger les sortants de CAP agricole par téléphone.

Il est possible d'utiliser le message électronique mis à votre disposition, lors des phases de relance auprès de tous les sortants qui n'auraient pas répondu à condition d'être en possession de l'adresse électronique des sortants.

A cette fin, le modèle du courrier électronique à utiliser est en annexe 3 du module d'enquête Sphinx.

L'adresse internet qui peut être utilisée par les anciens élèves pour répondre au questionnaire en ligne est indiquée sur la lettre avis envoyée par les établissements : www.suivi2021.educagri.fr. Cette adresse est un lien court et complet permettant un accès rapide au questionnaire web (cf. guide d'enquête_2021_Etablissements). L'utilisation du questionnaire en ligne est à encourager car il évite aux établissements de devoir re-saisir les réponses.

1.3 - Saisie et consultation des réponses

La saisie des réponses des questionnaires reçus par voie postale ou obtenus par téléphone est effectuée par l'établissement sur le module d'enquête Sphinx (hors individus ayant répondu par internet). L'établissement peut consulter ses propres saisies ainsi que les réponses des répondants de son établissement ayant répondu par internet.

2. INSTRUCTIONS AUX DRAAF-DAAF / SRFD-SFD

Il est mis à la disposition des SRFD-SFD à partir du 1er février 2021 un accès au module de l'enquête pour suivre le déroulement de l'enquête dans les établissements de leur région, accessible au lien suivant :

https://sphinx.educagri.fr/DGER/BaseSuivi7mois_2021/region.htm

Chaque SRFD-SFD reçoit le lundi 1er février 2021, à son adresse institutionnelle, son login et son mot de passe.

Depuis l'enquête 2016 est mis en place un accès unique au module de suivi de l'enquête (avec un seul login et mot de passe) par région.

Pour s'assurer de la réalisation de l'enquête dans les délais et de l'atteinte d'un taux de réponse satisfaisant, il est demandé à chaque SRFD-SFD de suivre le déroulement de l'enquête dans les établissements. Ils pourront s'appuyer sur différents tableaux de taux de réponse disponibles sur le module Sphinx (cf. guide d'enquête_2021_SRFD).

En cas de perte de login et de mot de passe, un établissement doit contacter le SRFD-SFD dont il dépend. Ce dernier est chargé de lui communiquer ces informations, qu'il pourra trouver dans le module de suivi de l'enquête

3. INSTRUCTIONS AUX FEDERATIONS DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE AGRICOLE PRIVEES

Il est mis à la disposition des fédérations d'établissements privés au niveau national un module de suivi de l'enquête pour suivre le déroulement de l'enquête dans les établissements de la fédération d'enseignement technique agricole privé en question, accessible via Internet :

https://sphinx.educagri.fr/DGER/BaseSuivi7mois_2021/federation.htm

Chaque fédération nationale reçoit le lundi 1er février 2021, à son adresse institutionnelle, son login et son mot de passe.

Elles sont également invitées à surveiller la participation des établissements au cours de l'enquête (cf. guide d'enquête_2021_Fédérations) et pourront ainsi bénéficier de la fiabilité des résultats qui seront diffusés par AgroSup Dijon - Eduter et la DGER.